Communauté de Communes

Haut Limousin en Marche

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni au Théâtre du Cloître de BELLAC (87300) sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 avril 2021.

Nombre de conseillers	
En exercice	62
Titulaires Présents	53
Suppléants Présents	1
Pouvoirs titulaires	7
Votants	61

BACHELLERIE Pierre ; BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul ; BERGER Odile ; BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel ; BOYER Eliane ; BREGEAUD Laurent ; COINDEAU Yvette ; COMBECAU Pascal ; COURTIOUX Vincent , DAMAR Vincent ; DAVID Daniel ; de la SALLE Jacques ; DELPEUCH Dominique ; DESBORDES Marie-Hélène ; DRIEUX Sophie ; DUFOURD Jacques ; ESCLAMADON Jean-Marie ; FILLOUX Virginie ; FIOUX Alain ; GAINAND Jean-Pierre ; GORIN Claudine ; GUIBERT Philippe ; GUIBERT Xavier ; GUILLON Jean-Claude ; GUILLOT Olivier ; JACQUIER Christian ; JOUANNY Alain ; LACHAISE Joël ; LAVERGNE Michel ; LAVERGNE Viviane ; MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia ; MARTIN Bernard, MARTIN Francis ; MAURY Alice ; MOREAU Pierre-Charles ; NAVARRE Michel ; NIVARD Fabrice ; NOUGIER Serge ; PAILLER Alain, PERRIN Jean-François ; PEYRONNET Claude ; PIVETEAU Michel ; REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie ; ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre ; SAILLARD Madeleine ; SCHIRA Bruno ; SINGEOT Anne-Marie ; THEVENOT Pierrette.

PRÉSENT Suppléant : Marie-Thérèse NOEL,

POUVOIRS hors suppléant :

- Nicolas OVAN qui donne pouvoir à Joël LACHAISE
- Lynda AUBRUN qui donne pouvoir à Marie-Thérèse NOEL
- Martine BAMBAGINI qui donne pouvoir à Xavier GUIBERT
- Ginette IMBERT qui donne pouvoir à Madeleine SAILLARD
- Claudine LAURENT-DUSSY qui donne pouvoir à Daniel DAVID
- Colette LONDEIX qui donne pouvoir à Fabrice NIVARD
- Pascal BREGEON qui donne pouvoir à Laurent BREGEAUD

Excusés : Guillaume GENTY,

Assistaient également à la séance des délégués suppléants.

Monsieur Vincent COURTIOUX est élu secrétaire de séance.

1- **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2021 de la CCHLeM**
Adoptée à l'unanimité

2- **Décisions, arrêtés et règlements pris en application de l'article L5211-10 du CGCT**
- Décision 2021-002 : attribution d'un marché de maintenance informatique en date du 25 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

3- **Avis de la CCHLeM concernant la demande d'autorisation environnementale de renouvellement de l'exploitation et l'approfondissement de la carrière IRIBARREN (Bonneuil 36 – Saint Martin le Mault 87)**

Le conseil communautaire approuve le projet de renouvellement et d'approfondissement de l'exploitation de la carrière IRRIBAREN située sur les communes de Bonneuil (36) et de Saint Martin le Mault (87).

Adoptée à l'unanimité

4- **Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain**

Le conseil communautaire autorise monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au programme Petite Ville de Demain.

Adoptée à l'unanimité

5- **Contrat de Relance et de Transition Ecologique – Signature du protocole d'engagement**

Le conseil communautaire approuve le protocole d'engagement, le groupe de travail composé de Jean-François PERRIN, Gilles REYNAUD et Odile BERGER va se réunir le 19 avril. Le Président est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

6- **Convention relative à la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires pendant le temps de travail**

Le conseil communautaire décide d'instaurer avec le SDIS 87 une convention cadre relative à la disponibilité des Sapeurs-Pompiers pendant le temps de travail, pour chacun des agents ; d'adopter les termes de la convention et des annexes et autorise monsieur le Président à signer la convention et tous autres documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

7- **Dissolution du budget annexe « scolaire » au 30 septembre 2020 – remplace la délibération 2020-186**

Le conseil communautaire décide de remplacer la délibération 2020-186 du 14 décembre 2020 ; de procéder à la clôture du budget annexe « Scolaire » au 30 septembre 2020 ; de constater que les résultats reportés du compte administratif 2020 du budget annexe « Scolaire » à intégrer au budget principal de la CCHLeM par écritures budgétaires s'élèvent pour la section de fonctionnement (R/002) à + 331 945,70 €, et pour la section d'investissement (D/001) à – 322 559,41 € ; la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe « Scolaire » est effectuée par le comptable assignataire de la CCHLeM qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la CCHLeM et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe « Scolaire » dans le budget principal de la CCHLeM.

Abstention : 1 (Francis MARTIN)

Adoptée à l'unanimité

8- **Affectation du résultat – Budget Principal - remplace la délibération 2021-047 du 15 mars**

Le conseil communautaire décide : Le résultat cumulé de la section de fonctionnement du BUDGET PRINCIPAL est affecté comme suit au budget 2021 :

R/1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	69 541,18 €
R/002 - Report en fonctionnement	795 386,14 €

Abstention : 1 (Francis MARTIN)

Adoptée à l'unanimité

9- **Vote du taux des taxes locales**

Le conseil communautaire décide de fixer le taux de la Contribution Foncière des Entreprises pour l'année 2021 à 26,51 %. Le taux des taxes sur les ménages sont fixés ainsi : taxe sur le foncier bâti : 1,08% et taxe sur le foncier non bâti : 6,69 %.

Adoptée à l'unanimité

10- **Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Le conseil communautaire décide de fixer le taux de TEOM pour l'année 2021 à 14,40 €

Adoptée à l'unanimité

11- **Attribution de subventions 2021**

Le conseil communautaire d'accordées les subventions suivantes :

Article	Fonction	Organismes	Proposition	Objet	Ne participe pas au vote : membre du conseil d'administration	Vote
6574	92	APOSNO ASSOC	10 200,00 €	Aide agriculture		**Adoptée à l'unanimité**
6574	95	EPIC OFFICE DE TOURISME PAYS HAUT LIMOUS	183 175,00 €	Aide au tourisme	Mme Delpeuch Mme Barret-Bonnin Mme Noël	**Adoptée à l'unanimité**
6574	313	BELLAC SUR SCENE-ASSOCIATION	122 000,00 €	Aide culture	M. Peyronnet	**Contre : 1** Mme Noël **Adoptée à la majorité**
6574	30	FERME DE VILLEFAVARD EN LIMOUSIN	18 000,00 €	Aide culture	M. Schira M. Perrin M. Combecau	**Adoptée à l'unanimité**
6574	30	FESTIVAL DU HAUT LIMOUSIN	3 150,00 € (Sous réserve du maintien de la manifestation)	Aide culture	M. Schira Mme Noël	**Adoptée à l'unanimité**
6574	30	LES AMIS DES NUITS MUSICALES DE CIEUX	1 530,00 € (Sous réserve du maintien de la manifestation)	Aide culture		**Adoptée à l'unanimité**
6574	90	REMPART	3 900,00 €	Aide économie Insertion	M. Peyronnet M. Damar	**Adoptée à l'unanimité**
6574	90	REMPART	4 500,00 € (Sous réserve de la réalisation de l'acquisition)	Aide économie plateforme mobilité	M. Peyronnet M. Damar	**Adoptée à l'unanimité**
6574	415	CERCLE HIPPIQUE DE LA BRAME	1 000,00 € (Sous réserve du maintien de la manifestation)	Aide manifestation		**Adoptée à l'unanimité**
6574	415	AVENIR NORD FOOT 87	2 700,00 €	Aide sportive		**Abstention :** 1 M. Damar **Adoptée à l'unanimité**

Article	Fonction	Organismes	Proposition	Objet	Ne participe pas au vote : membre du conseil d'administration	Vote
6574	415	FUN 87 HL	8 100,00 €	Aide sportive		Abstention : 1 M. Damar Adoptée à l'unanimité
6574	415	ASSOCIATION SPORTIVE GOLF DE MORTEMART	500,00 €	Aide manifestation		Adoptée à l'unanimité
6574	415	FEDERATION DE COURSES HIPPIQUES	1 818,00 €	Aide manifestation		Adoptée à l'unanimité
6574	415	ESTIVOL	800,00 € Sous réserve du maintien de la manifestation	Aide manifestation	M. Lavergne	Adoptée à l'unanimité
6574	30	ASSOCIATION ART NOMAD	1 000,00 €	Aide culture		Abstention : 1 M. Damar Adoptée à l'unanimité
Total général			362 373,00 €			

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif à l'article 6574.
Une convention sera signée entre la CCHLeM et les différentes associations.

Départ de Virginie FILLOUX qui donne pouvoir à Michel PIVETEAU

12- **Vote du Budget Primitif - Budget Principal 2021**

Le budget primitif du Budget Principal 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.
Le Budget Principal s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	12 677 735,00 €
Investissement	3 700 148,26 €

Contre : 1 (Alain FIOUX)
Abstention : 19 (Pierre ROUMILHAC, Claude PEYRONNET, Serge NOUGIER, Vincent COURTIOUX, Vincent DAMAR, Pierre BACHELLERIE, Michel NAVARRE, Michel PIVETEAU, Virginie FILLOUX Michel LAVERGNE, Viviane LAVERGNE, Jean-Pierre GAIGNANT, Alice MAURY, Jean-Marie ROCH, Jacques DUFOURD, Marie-Thérèse NOËL, Lynda AUBRUN, Anne-Marie SINGEOT, Patricia MARCOUX-LESTIEUX.
Adoptée à la majorité

Départ de Alain FIOUX

13- **Vote du Budget Primitif – Budget Annexe « Prestation Urbanisme ADS » 2021**

Le budget primitif du Budget Annexe PRESTATION URBANISME ADS 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
Le Budget Annexe « Prestation Urbanisme ADS » s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	78 000,00 €
Investissement :	0,00 €

Adoptée à l'unanimité

14- **Vote du Budget Primitif – Budget Annexe « Prestation Voirie » 2021**

Le budget primitif du Budget Annexe PRESTATION VOIRIE 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Annexe « Prestation Voirie » s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	6 000,00 €
Investissement :	0,00 €

Adoptée à l'unanimité

15- **Vote du Budget Primitif – Budget Annexe « Prestation Prévention Sécurité » 2021**

Le budget primitif du Budget Annexe PRESTATION PRÉVENTION SÉCURITÉ 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Annexe « Prestation Prévention Sécurité » s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	45 000,00 €
Investissement :	0,00 €

Contre : 1 (Philippe GUIBERT)

Adoptée à la majorité

16- **Vote du Budget Primitif – Budget Annexe « ZAI Haut Limousin » 2021**

Le budget primitif du Budget Annexe ZAI HAUT LIMOUSIN 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Annexe « ZAI Haut Limousin » s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	101 686,00 €
Investissement :	107 013,00 €

Adoptée à l'unanimité

17- **Vote du Budget Primitif – Budget Annexe « ZA le Dorat » 2021**

Le budget primitif du Budget Annexe ZA LE DORAT 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Annexe « ZA le Dorat » s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	120 217,00 €
Investissement :	25 000,00 €

Adoptée à l'unanimité

18- **Vote du Budget Primitif – Budget Annexe « ZAE Monteil Blanzac » 2021**

Le budget primitif du Budget Annexe ZAE MONTEIL BLANZAC 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Annexe « ZAE Monteil Blanzac » s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	159 757,00 €
Investissement :	698 985,00 €

Adoptée à l'unanimité

19- **Vote du Budget Primitif – Budget Annexe « ZA Repaire Peyrat » 2021**

Le budget primitif du Budget Annexe ZA REPAIRE PEYRAT 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Annexe « ZA Repaire Peyrat » s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	113 179,00 €
Investissement :	580 711,00 €

Abstention : 7 (Claude PEYRONNET, Vincent DAMAR, Jean-Pierre GAIGNAND, Serge NOUGIER, Michel LAVERGNE, Viviane LAVERGNE, Alice MAURY)

Adoptée à l'unanimité

Départ de Bernard MARTIN

20- **Vote du Budget Primitif – Budget Annexe « Ateliers Relais » 2021**

Le budget primitif du Budget Annexe ATELIERS RELAIS 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Annexe « Ateliers Relais » s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	594 420,00 €
Investissement :	595 494,00 €

Adoptée à l'unanimité

21- **Vote du Budget Primitif – Budget Annexe « ZA Magnac-Laval Brame Benaize » 2021**

Le budget primitif du Budget Annexe ZA MAGNAC-LAVAL BRAME BENAIZE 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Annexe « ZA Magnac-Laval Brame Benaize » s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	51 259,00 €
Investissement :	112 493,00 €

Adoptée à l'unanimité

22- **Vote du Budget Primitif – Budget Annexe « ZAE Cherbois » 2021**

Le budget primitif du Budget Annexe ZAE CHERBOIS 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Annexe « ZAE Cherbois » s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	20 658,00 €
Investissement :	98 074,00 €

Adoptée à l'unanimité

23- **Vote du Budget Primitif – Budget Annexe « Hôtel Snack Mondon » 2021**

Le budget primitif du Budget Annexe HOTEL SNACK MONDON 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Annexe « Hôtel Snack Mondon » s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	95 932,00 €
Investissement :	80 893,00 €

Adoptée à l'unanimité

24- **Vote du Budget Primitif – Budget Annexe « Site des Pouyades » 2021**

Le budget primitif du Budget Annexe SITE DES POUYADES 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Annexe « Site des Pouyades » s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	559 660,00 €
Investissement :	1 098 414,00 €

Contre : 6 (Claude PEYRONNET, Jean-Pierre GAIGNAND, Michel LAVERGNE, Viviane LAVERGNE, Jean-Marie ROCH, Patricia MARCOUX-LESTIEUX)

Abstention : 13 (Francis MARTIN, Anne-Marie SINGEOT, Michel PIVETEAU, Virginie FILLOUX, Michel NAVARRE, Vincent DAMAR, Vincent COURTIOUX, Pierre ROUMILHAC, Eliane BOYER, Jacques DUFOURD, Marie-Thérèse NOËL, Lynda AUBRUN, Alice MAURY)

Adoptée à la majorité

Départ de Jacques DUFOURD

25- **Vote du Budget Primitif – Budget Annexe « OM REOM » 2021**

Le budget primitif du Budget Annexe OM REOM 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Annexe « OM REOM » s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	2 692 153,00 €
Investissement :	1 034 928,00 €

Abstention : 1 (Francis MARTIN)
Adoptée à l'unanimité

26- **Vote du Budget Primitif – Budget Annexe « Enfance Jeunesse » 2021**
Le budget primitif du Budget Annexe ENFANCE JEUNESSE 2021 est adopté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
Le Budget Annexe « Enfance Jeunesse » s'équilibre en recettes et en dépenses :

Fonctionnement :	1 186 501,00 €
Investissement ;	1 842 318,00 €

Adoptée à l'unanimité

27- **Adhésions et cotisations à divers organismes**
La communauté de communes du Haut-Limousin en Marche adhère aux organismes suivants, auxquels elle versera une cotisation dont le montant est déterminer chaque année :
Pour mémoire, ci-dessous le récapitulatif des organismes :

Organismes	Budget précédent	Proposition 2021
ADIL 87	3 216,37 €	3 300 €
ADM87	1 679,66 €	1 800,00 €
ADCF	2 542,26 €	2 600,00 €
ATEC 87	14 670,81 €	15 000,00 €
SMABGA	56 198,00 €	56 000,00 €
SIGIV	10 442,26 € *(sur budget 2021)*	11 000,00 €
SABV-EPAGE	3 605,30 €	3 610,00 €
FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME	900,00 €	1 000,00 €
DORSAL HAUT DEBIT	13 401,62 €	18 000,00 €
SEHV	479,50 €	500,00 €
HAUTE-VIENNE TOURISME RESERVATION	84,00 €	1 200,00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget à l'article 6281.
Adoptée à l'unanimité

28- **Transfert d'excédent de trésorerie**
Le conseil communautaire autorise le versement à titre exceptionnel afin de retrouver un équilibre, d'un excédent de trésorerie d'un montant de 1 000 k€ du budget annexe SPIC REOM au Budget Principal, et permet au comptable assignataire de la CCHLeM de procéder à ce versement et de réaliser l'ensemble des écritures budgétaires et non budgétaires nécessaires.
Abstention : 1 (Jean-Louis ROUET)
Adoptée à l'unanimité

29- **Avenant au Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) et demande de subvention – Commune de Saint Sulpice les Feuilles, Construction d'une Maison des Assistantes Maternelles**
Le conseil communautaire décide d'inscrire au CDDI une subvention dans le cadre du projet de construction d'une maison des assistantes maternelles et autorise le Président à signer l'avenant au CDDI 2018-2021.
Adoptée à l'unanimité

30- **Avenant au Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) et demande de subvention – Commune de Saint Sulpice les Feuilles, Construction d'un Tiers-Lieu**
Le conseil communautaire décide d'inscrire au CDDI une subvention dans le cadre du projet de construction d'un Tiers-Lieu et autorise le Président à signer l'avenant au CDDI 2018-2021.
Adoptée à l'unanimité

31- **Mise en place du dispositif Permis de Louer**

Le conseil communautaire décide de mettre en place le dispositif de Permis de Louer sous forme d'Autorisation Préalable de Mise en Location sur le périmètre d'application présenté ci-dessous, pour les logements dont la date de construction est d'au moins 15 ans avant la date de la demande d'autorisation de louer. D'approuver les modalités de mise en œuvre, la date entrée en vigueur à partir du 12 octobre 2021 et la transmission de la délibération aux services fiscaux, à la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole.

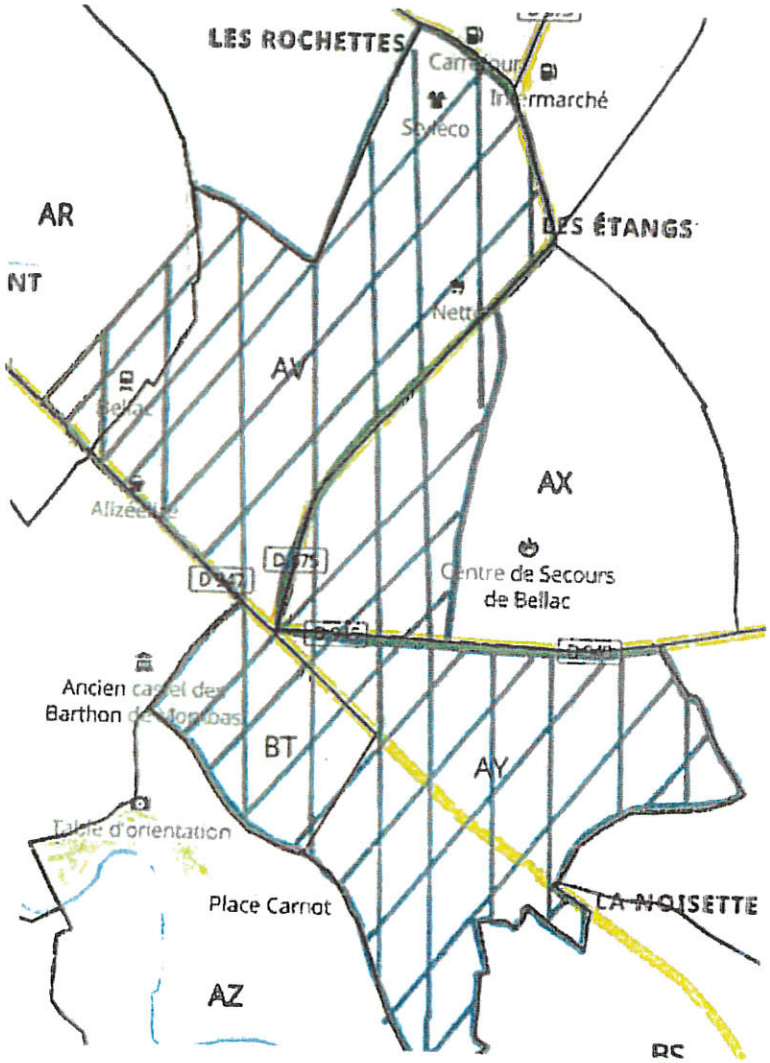

Adoptée à l'unanimité

32- **Financement de l'investissement sur la plateforme AchetezHautLimousin.com : modification de la demande de financement LEADER**

Le conseil communautaire décide de solliciter une aide financière dans le cadre du programme LEADER du Pays du Haut Limousin selon le plan de financement suivant :

Poste de dépense	Dépense maximum éligible	Taux d'intervention	Montant maximum sollicité
Plateforme e-commerce : volet investissement	39 000,00 € HT	80 %	31 200,00 €
Plateforme e-commerce : volet fonctionnement (12 mois)	16 458,00 € HT		13 166,40 €
TOTAL			44 366,40 €

Adoptée à l'unanimité

33- **Délégation d'octroi au Département des aides à l'immobilier d'entreprise : avenant prolongeant l'élargissement du dispositif aux activités d'hôtellerie et de restauration**

Le conseil communautaire approuve le projet d'avenant n°2 à la convention cadre du 10 août 2017 relatif à la prolongation de l'élargissement de la délégation du Département de la Haute-Vienne de la compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise et autorise le Président à signer cet avenant.

Les subventions attribuées seront rattachées à l'enveloppe annuelle dédiée aux aides à l'immobilier d'entreprise. Les crédits nécessaires au financement de cette aide sont réservés au budget.

Adoptée à l'unanimité

34- **Travaux des courts de tennis de Bellac : Plan de financement**

Le conseil communautaire approuve le projet de rénovation des courts de tennis de Bellac et les crédits correspondants sont inscrits au budget de la CCHLeM.

Le coût prévisionnel du projet et son plan de financement ci-dessous sont approuvés. Le Président est autorisé à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département.

Budget prévisionnel (en € HT) :

Dépenses	Montant HT
Enlèvement et traitement du gazon synthétique	3 960,00 €
Décolmatage et nettoyage des surfaces	840,00 €
Pose du nouveau revêtement	34 344,00 €
TOTAL	**39 144,00 €**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (en € HT) :

Financeur	Dépense éligible	Taux d'intervention	Montant sollicité
DETR	39 144,00 €	30 %	11 743,20 €
DSIL	39 144,00 €	30 %	11 743,20 €
CDDI	39 144,00 €	20 %	7 828,80 €
Autofinancement : 20 %			7 828,80 €
TOTAL			**39 144,00 €**

Adoptée à l'unanimité

35- **Courts couverts de tennis de Bellac – Transfert à la commune de Bellac**

Le conseil communautaire approuve le transfert de propriété des courts couverts de tennis à la commune de Bellac à l'euro symbolique. La convention de remboursement des frais de fonctionnement des courts couverts de tennis de Bellac, établie entre la Communauté de communes et la Commune de Bellac en date du 27 juin 2007 est de fait caduque au 1er février 2022.

Adoptée à l'unanimité

36- **Ouverture et tarifs 2021 – Camping et piscine de Mondon**

Le conseil communautaire approuve l'ouverture du camping du samedi 8 mai au mardi 31 août 2021, l'ouverture de la piscine du samedi 19 juin au mardi 31 août 2021, la fermeture au grand public les mardis et le maintien de créneaux horaires avec réservation.

Les tarifs de la piscine seront les suivants :

- Campeurs : gratuit avec accès réservé les matins et les mardi après-midi
- Adultes : 1,50 € pour 2h et gratuit pour les enfants de moins de 10 ans (accompagnés obligatoirement d'un adulte).

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Jean-François PERRIN